



Délibérations du Conseil métropolitain

Séance du 06 avril 2018

OBJET : ENVIRONNEMENT, AIR, CLIMAT ET BIODIVERSITE - Education à l'environnement en temps scolaire 2018-2019

Délibération n°

Rapporteur : Jérôme DUTRONCY
Bertrand SPINDLER

PROJET

∏

Le rapporteur, Jérôme DUTRONCY; Bertrand SPINDLER;
Donne lecture du rapport suivant,

OBJET : Environnement, air, climat et biodiversité - Education à l'environnement en temps scolaire 2018-2019

Exposé des motifs

Dans le cadre de ses compétences en matière d'environnement, Grenoble-Alpes Métropole a développé une mission d'intérêt général d'éducation à l'environnement en temps scolaire. La mobilisation des écoles est par ailleurs une des actions de l'axe 6 du Plan Air Energie Climat de la Métropole.

Ces actions d'éducation à l'environnement en temps scolaire sont en cohérence avec les objectifs de plusieurs politiques métropolitaines qui ont toutes un volet « éducation/sensibilisation » :

- Plan Air Energie Climat
- Biodiversité/espaces naturels
- Qualité de l'air
- Agriculture et forêt
- Déchets
- Déplacement
- Culture scientifique et technique

L'éducation à l'environnement est une éducation tout au long de la vie et les enjeux environnementaux sont en perpétuel mouvement. Plusieurs actions métropolitaines existent en direction du grand public et sur les différentes politiques précitées.

Au niveau du public enfant, qui est en situation d'apprentissage, il existe des dispositions nationales inscrivant l'éducation à l'environnement et au développement durable comme apprentissage transversal et les collectivités comme partenaires.

Grenoble-Alpes Métropole souhaite ainsi proposer, dans le cadre de ses compétences et avec ses partenaires associatifs, une politique d'éducation à l'environnement à destination des scolaires, maternelles et élémentaires, gratuite pour tous les bénéficiaires. Celle-ci vient en complément de l'éducation réalisée par les enseignants.

I. Objectifs. L'environnement : découvrir pour respecter et protéger

Les objectifs métropolitains en matière d'éducation à l'environnement s'articulent autour de trois grands piliers : la découverte, la compréhension, l'action.

1. Découvrir l'environnement pour le respecter puis le protéger

Permettre la découverte, la rencontre, constitue la première « marche », essentielle au processus éducatif. Il s'agit de tisser le premier lien entre l'enfant et son environnement proche pour lui permettre de tisser ensuite les liens vers l'environnement dans sa globalité.

Grenoble-Alpes Métropole souhaite faire découvrir aux plus jeunes les richesses naturelles de son territoire, sur le principe que la nature est partout, dès la cour de l'école.

Que leur territoire de vie soit urbain ou rural, les enfants n'ont pas tous le même accès à la découverte de leur environnement, même proche. Ainsi il est indispensable de les accompagner, de leur fournir les clés de compréhension nécessaires, d'attiser la curiosité pour permettre un regard intéressé sur l'environnement naturel.

Il s'agit certes de les mener vers la découverte des éléments strictement naturels (faune, flore, climat, etc..) mais aussi d'amener une vision de l'impact de l'homme sur une nature qui n'est quasiment plus sauvage.

C'est cette découverte grandeur nature qui pourra permettre la compréhension. Les actions de sorties en extérieur (proches ou non de l'école) sont donc un des piliers des objectifs de Grenoble-Alpes Métropole.

2. Comprendre les grands enjeux environnementaux

C'est en expliquant les grands enjeux environnementaux, les causes, les effets, que les enfants, citoyens de demain peuvent commencer à agir.

Ces enjeux sont multiples et à adapter en fonction de l'âge des enfants :

- Biodiversité
- Changement climatique, énergie, pollution de l'air
- Déchets
- Déplacements
- Agriculture/alimentation

Ainsi, les connaissances acquises, le futur citoyen pourra faire ses propres choix, des choix éclairés.

3. « Agir »

Par des méthodes pédagogiques expérimentales, il s'agit de démontrer l'importance de l'impact de l'action citoyenne, individuelle ou collective, sur l'environnement.

Apporter des solutions, parfois simples, est aussi une manière de sortir d'un sentiment d'impuissance et d'angoisse souvent présent dans les discours environnementaux.

Il s'agit d'apporter des connaissances sur les actions réalisées à tous les niveaux (citoyen, collectivités, Etats, international) pour appréhender une dynamique personnelle positive.

Dans ce contexte, à l'échelle de l'agglomération, il convient donc d'aborder le rôle et les réponses que Grenoble-Alpes Métropole apporte aux enjeux environnementaux

II. Moyens pédagogiques et ressources

1. Les approches pédagogiques

Elles peuvent être variées selon les intervenants mais les principes doivent converger vers ceux de l'Education nationale :

- expérimentation, observation, manipulation.
- Adapté à chaque tranche d'âge
- Avec une posture positive.

2. Les partenaires de la Métropole

Ils sont des acteurs essentiels à la mise en place de toutes les actions.

- Les associations environnementales locales :

Elles représentent la force locale permettant de mener à bien les actions de la Métropole. Nombreuses, dynamiques, expertes et reconnues, ces associations sont, pour la plupart, partenaires de la Métropole depuis de nombreuses années.

La forme partenariale a toujours été privilégiée afin de garantir le respect des projets associatifs ainsi que les enjeux métropolitains.

- Les communes

Les communes sont les acteurs de proximité incontournables des écoles primaires.

D'une part, elles assurent le fonctionnement des écoles et représentent un interlocuteur essentiel. D'autre part, elles peuvent développer des politiques d'éducation à l'environnement qu'il convient de prendre en compte pour une bonne cohérence avec les politiques métropolitaines.

- Education nationale

L'action métropolitaine proposée se déroule dans le temps scolaire, qui relève de la compétence de l'Education nationale. Le dialogue continu avec l'Education nationale est ainsi privilégié et pourrait faire l'objet d'une formalisation à l'avenir.

III. Mise en œuvre opérationnelle

1. Présentation des projets proposés pour l'année scolaire 2018-2019

a) Les projets en gestion interne

- Tri et prévention des déchets : les messagers du tri (tous niveaux, illimité)
- Randonnées accompagnées sur les sentiers et les espaces naturels de la Métropole (tous niveaux, 30 classes sur deux sorties), en partenariat avec cinq accompagnateurs en moyenne montagne conventionnés avec la Métropole
- Jardinage pédagogique au parc de l'île d'amour (Maternelle grande section à CE1, 6 à 8 séances, 32 classes)
- Découverte de la biodiversité au parc de l'île d'amour (CM1/CM2, 4 séances, 16 classes)
- Prêt gratuit de vélo enfants

b) Les projets en partenariats associatifs

- "La Nature de moi" avec la FRAPNA Isère (2 séances pour 15 classes tous niveaux)

La FRAPNA Isère propose la poursuite du projet « La nature autour de moi » sur la thématique de la nature de proximité (faune, flore, biodiversité, paysages, place de l'homme dans la nature). Il s'agit de 2 demi-journées par classe : une demi-journée en classe et dans les alentours proches de l'école et une demi-journée de sortie sur un espace naturel proche de l'école ou accessible en transports en commun pour permettre aux élèves de découvrir ou redécouvrir les paysages de leur commune, la faune, la flore et les enjeux écologiques qui la concernent.

- "A la découverte des trames vertes et bleues" avec la FRAPNA Isère (2 séances par classe cycles 2 et 3)

Dans le cadre du contrat vert et bleu, la FRAPNA Isère propose un projet autour des trames vertes et bleues. Les élèves pourront découvrir les espèces animales et végétales de la métropole, les habitats naturels et les problématiques écologiques liées au développement urbain.

Les animations sont déclinées en deux demi-journées : une séance de découverte des trames vertes et bleues et une séance de sortie d'observation. Les écoles des 4 secteurs prioritaires au titre du SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique) seront prioritaires.

- "A la découverte des oiseaux du quartier" avec la LPO¹ (3 séances pour 14 classes tous niveaux)

La LPO-Isère propose la mise en œuvre d'animations scolaires autour de la découverte des oiseaux dans l'environnement proche, pour les classes maternelles et primaires de la Métropole. Le projet proposé s'articule, pour chaque classe, autour de 3 séances

¹ Ligue pour la protection des oiseaux Isère

(découverte des oiseaux, atelier de construction et sortie d'observation) et pourra s'appuyer sur la dynamique nationale de développement des sciences participatives entre la LPO-Isère et le Muséum National d'Histoire Naturelle via le programme « Oiseaux des jardins ».

- "Visite de fermes pédagogiques" avec les Fermes buissonnières (une visite pour 50 classes tous niveaux)

L'association « Les Fermes Buissonnières » fédérant 5 exploitations de l'Y Grenoblois propose d'accueillir, sur une journée, des classes maternelles et primaires de la Métropole. Spécialement adaptée pour l'accueil des écoles, la visite de ces exploitations permet aux enfants de s'initier aux activités agricoles, au goût des produits de la ferme, aux circuits courts et les sensibilise à l'environnement.

- "Découverte du travail du bois" avec la Passion du bois (4 séances pour 20 classes à partir grande section maternelle)

L'association « La Passion du Bois » contribue à l'approfondissement des connaissances de l'arbre, des essences, du matériau bois et de ses nombreux usages. Ces animations ont comme objectif de mettre les enfants en contact avec la matière-bois dès leur plus jeune âge, et de construire des objets en bois adaptés aux projets des enseignants.

- "Spectacles environnement" avec l'AMUSE² (2 séances par classe)

L'AMUSE propose aux classes de maternelle Moyenne section à CP des spectacles sur un thème au choix : déchets (matières, tri, recyclage), eau (propriétés, pollutions, rareté eau potable) ou air (existence, propriétés).

Pour les classes de CE1 et CE2, il est proposé deux spectacles sur les thèmes déchets (matière, tri, recyclage) et jardin (biodiversité, jardin, compost).

- "Jardiner à l'école" avec Brin d'Grelinette (accompagnement de 24 classes/12 écoles)

L'association « Brin d'Grelinette » propose le projet « Jardiner à l'école », accompagnement de projets de jardinage pédagogique dans les écoles de la Métropole. Deux classes de chaque école sont accompagnées dans la définition, la coordination et le suivi de son projet, que le jardin se réalise dans ou à proximité de l'école. Les enseignants bénéficient en outre d'apports pédagogiques et d'animations pédagogiques en direction des élèves.

- "Quelque Chose dans l'air" (interventions ADTC³ et AMUSE pour 15 classes de CM1/CM2)

Grenoble-Alpes Métropole a adopté le 30 septembre 2016 son plan d'actions "Métropole respirable", qui comporte un volet de sensibilisation des habitants, et notamment des scolaires.

Le projet "quelque chose dans l'air" est proposé aux classes de cycle 3 (CM1/CM2) des écoles primaires de la Métropole sur la problématique de la qualité de l'air. Il comporte un spectacle de l'AMUSE sur le volet « propriétés de l'air » intitulé « Comment se promener dans les nuages » et deux interventions de l'ADTC sur les volets « pollution » et « dispositifs locaux de lutte contre la pollution de l'air ».

- "Ensemble, dehors" avec Jeunes et Nature (2 sorties journée pour 10 classes de CP à CM2)

L'association Jeunes et Nature propose un projet articulé autour de deux sorties nature dans un objectif pédagogique de développer l'apprentissage du vivre ensemble. Ces sorties sont l'occasion de développer un climat de coopération et de cohésion dans un groupe. Plusieurs activités de pleine nature sont proposées aux enseignants (balade sac au dos, construction de cabanes, bricolage à partir d'éléments naturels, jeux de pistes, etc.)

² Association Mille et Une Sciences Expérimentales

³ association pour le développement des transports en commun, voies cyclables et piétonnes dans la région grenobloise

c) Projet mixte Métropole/communes/associations : Le Défi des écoles à Energie positive (ALEC⁴, ADTC, AGEDEN⁵, AMUSE)

Depuis 2013, Grenoble-Alpes Métropole, en collaboration avec les communes, organise le défi des écoles à énergie positive, projet interdisciplinaire de développement durable à destination des classes de cycle 3 et cycle 2 (en version initiation), créé avec l'appui de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de l'Isère.

Le dispositif proposé aux écoles permet une approche pédagogique expérimentale de suivi des consommations de l'école, permettant aux enfants de comprendre l'énergie et son fonctionnement et d'expérimenter la mise en place de solutions concrètes d'économies d'énergie. Une ouverture pédagogique est possible sur les thématiques pollution de l'air, déchets, transport et développement durable.

La coordination des écoles et le suivi technique des consommations sont confiés à l'ALEC dans le cadre de la convention d'objectifs conclue avec Grenoble-Alpes Métropole. Seules les consommations d'électricité et de chauffage sont prises en compte et la diminution des consommations doit se faire uniquement par des changements de comportements. Aucun investissement n'est prévu sur les bâtiments dans le cadre du « défi des écoles ».

Les associations partenaires ADTC, AGEDEN et AMUSE effectuent des animations pédagogiques auprès des classes et assurent une formation spécifique aux enseignants.

L'équipe des messagers du tri de Grenoble-Alpes Métropole intervient également dans les classes sur la thématique des déchets.

Le projet étant avant tout à objectif pédagogique, il n'existe ni classement, ni prix. Par contre, toutes les classes seront récompensées de leur travail à l'occasion d'un évènement final regroupant les classes participantes.

d) Partenariat avec le SIGREDA

"A la découverte des rivières" avec le SIGREDA⁶ (5 sorties pour 20 classes de CE2 à CM2)
Dans le cadre du contrat vert et bleu, le SIGREDA propose de faire découvrir aux élèves la dynamique des cours d'eau, l'écologie des rivières et zones humides ainsi que les aménagements, travaux d'entretiens et de restauration.

e) Projet alimentation

Il est proposé d'engager avec l'association Brin d'Grelinette un travail de définition et d'expérimentation d'un futur projet pédagogique sur l'alimentation à proposer aux écoles.

2. Fonctionnement

a) Communication unique à destination des écoles

Depuis 2014, une brochure unique est envoyée chaque année à toutes les écoles maternelles et élémentaires du territoire. Elle regroupe toutes les actions d'éducation à

⁴ Agence Locale de l'Énergie et du Climat de la Métropole grenobloise

⁵ Association pour une Gestion Durable de l'Énergie

⁶ Syndicat Intercommunal de la Gresse et du Drac aval

l'environnement pilotées par la Métropole et détaille les projets, les modalités de candidatures, d'inscription, les contacts.

La brochure est également en ligne sur le site de la Métropole.

b) Sélection des écoles bénéficiaires

Pour les projets dont le budget est limité, une sélection a lieu, en partenariat avec les associations concernées, sur les critères suivants :

- Equité territoriale entre les communes
- Bénéfices antérieurs
- Bénéfices autres projets Métro la même année

c) Evaluation

Une évaluation des projets est réalisée chaque année scolaire auprès des enseignants. Elle porte sur le fond, la forme et permet aux enseignants d'exprimer leur point de vue.

d) Collaboration avec les communes

- Présentation annuelle du dispositif
- Collaboration avec les communes volontaires pour articuler au mieux politique métropolitaine et communale, tout en respectant l'équité territoriale entre les communes.
- Travail de collaboration très étroit pour les projets qui impactent fortement les compétences communales sur les écoles (bâtiments, travaux, maintenance) notamment « Défi écoles énergie positive » et « Jardiner à l'école ».
- Chaque année, un bilan est envoyé dans chaque commune dont une ou des écoles ont bénéficié d'actions d'éducation à l'environnement de la Métropole.

Il est proposé au Conseil métropolitain d'apporter son soutien aux associations qui interviennent dans les écoles maternelles et primaires de la Métropole sur les projets précités d'éducation à l'environnement pour l'année scolaire 2018/2019 comme suit :

Association	Projet	Subvention 2018-2019
Jeunes et Nature	« Ensemble dehors » 2 journées sorties pour 10 classes	9000 €
FRAPNA Isère	« La Nature autour de moi » 2 interventions dans 15 classes projet en cohérence avec le projet « Nature sans frontières » du contrat vert et bleu	9525 €
LPO Isère	« A la découverte des oiseaux du quartier » 3 interventions dans 14 classes	9 000€
Les Fermes Buissonnières	« Visites de fermes pédagogiques » 1 visite pour environ 50 classes	14 300€
La Passion du Bois	« Ateliers bois » 4 interventions dans 20 classes	18 000€
Brin d'Grelinette	« Jardiner à l'école » Accompagnement de 24 classes sur 12 Ecoles Projet alimentation : expérimentation, définition	30 000€*
ADTC	« Défi des écoles à énergie positive » Accompagnement projet, formation enseignants, participation événement final	26 790€*

	et interventions pédagogiques	
	« Quelque chose dans l'air » 2 interventions dans 15 classes	10 260€**
AGEDEN	« Défi des écoles à énergie positive » Accompagnement projet, formation enseignants, participation événement final et animations pédagogiques	27 000€*
AMUSE	Spectacles défi des écoles à énergie positive » et Spectacles GS à CE2 hors défi	27 000€
	« Qualité de l'Air » Un spectacle dans 15 écoles	9 000€**

* Ces projets sont inscrits dans la convention particulière d'appui financier « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte » avec l'Etat sur la période 2018-2019 et bénéficient ainsi de subventions de l'Etat.

** Ces projets font l'objet d'un soutien de l'État dans le cadre de la convention particulière d'appui financier aux "Villes respirables en 5 ans", à hauteur de 30% des dépenses engagées.

Il sera apporté une contribution financière au SIGREDA pour la réalisation du projet à la découverte des rivières pour un montant de 6 400 € dans le cadre du contrat vert et bleu. Cette contribution fera l'objet d'une décision du Président dans le cadre de sa délégation relative à la conclusion de conventions avec les collectivités territoriales, leurs groupements et les organismes publics comportant une participation financière d'un montant inférieur ou égal à 20 000 €.

A noter que la contribution annuelle de la Métropole aux programmes d'actions 2018 de la FRAPNA Isère et de la LPO Isère (hors intervention dans les écoles) est examinée dans le cadre d'une autre délibération.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain

Vu l'article L5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le décret 2014-1601 du 23 décembre 2014 portant création de la métropole dénommée «Grenoble-Alpes Métropole»

Après examen de la Commission Territoire Durable du 16 mars 2018, et après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Approuve le soutien aux associations FRAPNA Isère, Les Fermes Buissonnières, La Passion du Bois, Ligue pour la Protection des Oiseaux Isère, Brin d'Grelinette, ADTC (Association pour le Développement des Transports en Commun, voies cyclables et piétonnes de la région grenobloise), AGEDEN (Association pour une Gestion Durable de l'Énergie), l'AMUSE (Association Mille et Une sciences expérimentales), Jeunes et Nature, au titre de l'année scolaire 2018-2019 ;
- Approuve les conventions correspondantes avec les associations précitées ;
- Autorise le Président à signer les conventions correspondantes avec les associations FRAPNA Isère, Les Fermes Buissonnières, La Passion du Bois, Ligue pour la Protection des Oiseaux Isère, Brin d'Grelinette, ADTC (Association pour le Développement des Transports en Commun, voies cyclables et piétonnes de la région grenobloise), AGEDEN (Association pour une Gestion Durable de l'Énergie), L'AMUSE (Association Mille et Une sciences expérimentales), Jeunes et Nature ;

- Décide de verser, à ce titre,
 - une subvention d'un montant de 9 525 € à l'association FRAPNA Isère
 - une subvention d'un montant de 14 300 € à l'association Les Fermes Buissonnières
 - une subvention d'un montant de 18 000 € à l'association La Passion du Bois
 - une subvention d'un montant de 9.000 € à l'association Ligue pour la Protection des Oiseaux Isère
 - une subvention d'un montant de 30 000€ à l'association Brin d'Grelinette
 - une subvention d'un montant de 37 050€ à l'association ADTC
 - une subvention d'un montant de 27 000€ à l'association AGEDEN
 - une subvention d'un montant de 36 000€ à l'association L'AMUSE
 - une subvention d'un montant de 9 000€ à l'association Jeunes et Nature